

---

Renvoi au comité des secours publics de l'adresse de l'agent national du district de Melun qui fait part de l'avancement de la raison dans le district et annonce des dons civiques, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des secours publics de l'adresse de l'agent national du district de Melun qui fait part de l'avancement de la raison dans le district et annonce des dons civiques, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 111-112;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30282\\_t1\\_0111\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30282_t1_0111_0000_16)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

## 5

Les républicains de la commune de Langon, réunis en société populaire, invitent la Convention à rester à son poste, et à ne point faire de trêve avec les tyrans, jusqu'à ce que la République soit reconnue et avouée de l'Europe entière.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public. (1).

[Langon, 7 vent. II. A la Conv.] (2).

« Les Républicains de Langon ont juré la République une et indivisible ou la Mort, ils ne composeront point avec leurs devoirs; ils ne veulent point de trêve jusqu'à ce que les despotes et les tyrans et les esclaves aient fait amende honorable à la République.

Citoyens Représentans, voilà leur vœu, nous l'avons signé individuellement pour qu'il soit notoire à toutes les Nations, que les Français veulent continuer la Guerre, jusqu'à ce que la République soit reconnue et avouée de l'Europe entière.

Vous seuls pouvez la conduire à cet heureux terme, vous seuls, Citoyens Représentans, êtes dignes de développer l'énergie nationale. Restez à votre poste, jusqu'à ce que tous les Français puissent dormir. Vive la Montagne. »

LAPDEVILLE (présid.), J. POUCANTE (secrét.), RICAULT fils, R. CASTAING, LAPORTERIE (de l'Isle), ALOUSTIE fils, VERNIER, RICAUT père, JACOTEIN, DONAZAN, RÉMOND, ROUGIEZ, RAUCY l'aîné, CAVE, BOYSEAU, VIVENT, PURRET, MOSIEZ, d'HEVUY, FAGE fils, ROMMEFORT, LABAT, BARDINET, B. DUCASSE, PERIQUEZ, HOLINS, MARCIA, COURNEAU fils, LAFARGUE, LAPORTERIE, J. PLANTEY, CAZENAVE, RICAUD, B. MASSON, CATELLAN, J. BONNET, J. BONNEST, DASTOUET père, CASAUBON, GERVAIES, CLUCHET, GUÉRIN, LAFARGUE, THIBERT, S. BLANCHARD, GRAMIDON (synd.), CAZENAVE, BÉNÈS fils, GUÉRIN fils, TIPHAGNE, BOYÉ, COLLAS, MOUSTIERS jeune, BILLON (synd.), ABEILLE jeune, GYO, COURNEAU, GRAULLAU, R. DAT, BLANCHARD, GIRE père, CATELLAY jeune, SOULEAVOU, BENIL, BAUCON, BUREAU, POURRAT, BOISSONNEAU, CLURAUT, ARMENGAUD, ST-MARC, SAUVAGE, PRIOR, F. FRANCE, CAUBET, Alexandre BOISSONNEAU, DUCOS, CAUBET, SÉGU, CONSTANTIN, G. BOYÉ, DUPON fils.

N°. Plus de 300 habitants des campagnes n'ayant su signer, ont témoigné par leur énergie ordinaire, la sanction qu'ils donnaient à cette adresse.

## 6

Les membres du comité de surveillance de Lamballe annoncent qu'ils envoient au comité de sûreté générale 15,790 liv. en écus de 3 liv. et de 6 livres, 118 marcs 6 onces 2 gros d'argenterie, 3 grandes cuillers et 8 couverts; le tout

(1) P.V., XXXIII, 46. B<sup>4n</sup>, 17 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(2) F<sup>10</sup> III Gironde, doss. 8.

trouvé enfoui dans les caves de la maison de Poulain, ex-noble (1).

Insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté générale (2).

## 7

La municipalité de Landreville félicite la Convention sur ses grands travaux, l'invite à rester à son poste, et lui envoie une délibération qu'elle a prise relativement à un jeune citoyen compris dans la première réquisition, qui ne s'est point conformé à la loi.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

## 8

L'agent national du district de Lodève instruit la Convention que les citoyens de la commune d'Aniane ont fait don à la République de 110 paires de souliers, 27 paires de bas, 44 chemises et 25 habits.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Lodève, 26 pluv. II] (5)

« Citoyen président,

Les citoyens de la commune d'Aniane ont fait don à la République, et remis à l'administration de ce district 110 paires souliers, 27 paires bas, 44 chemises et 15 habits. L'administration a fait verser les effets dans le magasin national qu'elle a établi; elle a arrêté la mention honorable de ce don dans son procès-verbal, et qu'extrait en sera envoyé à la Convention nationale. Tu le trouveras ci-joint.

Salut et Fraternité ».

B. B. LUCHAINE.

[Extrait des délibérations du distr., 24 pluv. II]

Le conseil, accepte ce don au nom de la patrie; en arrête la mention honorable au procès-verbal, dont extrait sera envoyé à la Convention nationale et à la commune d'Aniane pour luy servir de témoignage de son dévouement à la chose publique.

## 9

L'agent national du district de Melun fait part à la Convention que la raison se propage dans ce district; que déjà les communes ont renvoyé à la monnaie 1 marc 6 onces d'or,

(1) Il s'agit de Poulain du Reposoir (Victor Henri Mathurin), né en 1766, volontaire de la Marine en 1781. Il participa à la guerre d'Indépendance américaine, puis rentré en France, émigra et servit à l'Armée de Condé (0<sup>s</sup> 2560 et 2561).

(2) P.V., XXXIII, 46. B<sup>4n</sup>, 22 vent. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XIX, 642; J. Sablier, n° 1181; J. Fr., n° 529.

(3) P.V., XXXIII, 46. B<sup>4n</sup>, 17 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXIII, 46. B<sup>4n</sup>, 22 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(5) C. 293, pl. 967, p. 28, 29.

2,848 marcs d'argent; qu'il va en être envoyé 500 autres, et que les ornemens ont produit 3 794 livres. Il annonce que la commune d'Evry-la-Montagne vient de renoncer aux indemnités que la République lui accordoit pour les pertes que la gelée lui a fait éprouver pendant quatre années de suite.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des secours publics (1).

## 10

La société populaire de la Montagne de la Douze (2) instruit la Convention, qu'à la nouvelle des succès des armées, elle s'est transportée toute entière au pied de l'arbre de la liberté, où des hymnes patriotiques ont été chantés, et beaucoup de dons patriotiques se sont accumulés sur l'autel de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Montagne de la Douze, 10 pluvi. II*] (4)

« Citoyens représentans,

La Société révolutionnaire de la Montagne de la Douze vient vous féliciter des mesures que vous avez prises, pour assurer le bonheur du peuple français, et vous exprimer la joye qu'elle a ressentie, à la nouvelle du succès des armées. Elle s'est transportée toute entière, au pied de l'arbre de la Liberté, où des himnes patriotiques ont été chantées, et où les cris de Vive la République, Vive la Montagne se sont faits entendre de toutes parts. Les citoyens et citoyennes de Lupiac, oubliant la modicité de leur fortune, pour ne penser qu'au besoin de leurs frères d'armes, et des vrais sans culottes ont de nouveau [illisible] multiplié leurs dons et offert des sommes, des effets, du lin et de la laine, la Société les fait préparer pour des chemises et des guêtres; elle les enverra à sa destination, avec l'armement et l'équipement d'un cavalier pour lequel elle a ouvert une souscription. Citoyens représentans, le triomphe de la Raison, est parmi nous depuis longtemps. Les temples du mensonge sont devenus tout à coup, les temples de la vérité et de la vertu, les vases d'argent, et autres hochets du fanatisme, ont été offerts en don patriotique. Nous avons consacré toutes les décades, à la lecture des lois, à en surveiller l'exécution, à dénoncer la négligence des fonctionnaires publics, à découvrir les malveillans, à prêcher la morale, la vertu, la liberté et l'égalité, en renouvelant notre serment de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la défense de la patrie.

Après avoir entendu la lecture de l'adresse cy-dessus, la Société l'a adoptée, et arrêté qu'elle seroit envoyée à la Convention nationale. »

DAVAN fils (*p<sup>r</sup> le présid.*), DANDO (*secrét.*), CHANAIS (*secrét.*).

(1) P.V., XXXIII, 46. B<sup>in</sup>, 18 vent. (suppl<sup>t</sup>); J. Fr., n° 529; C. Eg., n° 566; J. Sablier, n° 1181; M.U., XXXVII, 266; Mon., XIX, 642; Ann. patr., p. 1917.

(2) Ci-dev<sup>t</sup> Maugoret (Gers). Séante à Lupiac.

(3) P.V., XXXIII, 47. B<sup>in</sup>, 17 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(4) C. 295, pl. 989, p. 21.

## 11

La municipalité de Montbard envoie à la Convention l'état des dons que ses habitans ont faits à la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Extrait des délibérations, Montbard, 23 pluvi. II*] (2)

Le corps municipal assemblé séance publique et permanente; un de ses membres a dit: Citoyens, le dévouement de cette commune pour la deffense de la République, mérite d'être connue sous tous les rapports.

En effet, vous savez qu'elle a fourni depuis trois ans 173 volontaires quoique la population ne fut en 1790 que de 2128 âmes, que les offrandes faites à la patrie par les citoyens de cette commune qui n'ont pu servir en personne consistent en 40 paires de boucles d'argent et une d'or, 40 habits d'uniforme remis aux 40 volontaires de Montbard qui en sont partis le 16 septembre 1792 pour se rendre au camp sous Paris, plus 77 lits complets envoyés au district de Semur aux mois de septembre et d'octobre derniers pour les hôpitaux de nos armées, plus 301 chemises, 93 livres de charpie, 19 paires de bas et 52 paires de souliers, dont 98 chemises, 25 livres de charpie, etc. 30 paires de souliers avoient été déposés à la Société populaire; enfin 458 autres chemises et un tonneau de charpie données par les communes de ce canton et envoyées avec les autres objets de même nature au mois de nivôse dernier dans les dépôts indiqués par le ministre de la guerre.

Que la dépouille des églises de Montbard a produit 72 marcs d'argent, 17 et demi en galons et franges d'or et d'argent, trois milliers et plus de métal de cloche, 286 livres de cuivre, 26 d'étain et 853 livres de fer, le tout envoyé au district.

Vous voyez tous les jours par le bulletin les offrandes que font à la patrie les autres communes de la République sans qu'il soit fait mention de celle cy dessus, de sorte que je vous invite, citoyens, à délibérer sur le party qu'il convient de prendre pour en instruire la Convention et les faire inscrire sur le bulletin.

Sur quoi le corps municipal considérant qu'il est dans les principes de la Révolution de faire connoître l'énergie que manifestent les petites ainsy que les grandes communes pour deffendre la République par tous les moyens qui sont en leur pouvoir. Que celle de Montbard, privée de manufacture, foible de population et par les facultés de ses habitans, mais forte en courage et patriotisme, continuera toujours à marcher à la liberté sur la ligne tracée par la Convention.

Que cette commune a fort à cœur de luy faire connoître et à toute la République les efforts qu'elle a faite pour arriver à ce but, objet de tous ses vœux, tant par le don sus-mentionné que par une somme de 800 l. qu'elle a distribuée aux volontaires de cette commune, soit pour les

(1) P.V., XXXIII, 47. B<sup>in</sup>, 22 vent. (suppl<sup>t</sup>); C. Eg., n° 566; J. Fr., n° 529; M.U., XXXVII, 266; J. Sablier, n° 1181; Mon., XIX, 642; Ann. patr., p. 1917.

(2) C. 293, pl. 967, p. 30.